

Quelques chiffres
Une action d'envergure sur
l'ensemble de la ville, prenant en
compte la diversité des besoins.

10 500 familles
inscrites sur une année

1 800 enfants
en fréquentation moyenne par an

2 000 ados
différents accueillis par an

200 000 journées
réalisées pour les 3-11 ans

430 enfants et jeunes
bénéficiaires de l'accompagnement
à la scolarité

70 enfants
porteurs de handicap accueillis
dont 1/3 dans l'activité ordinaire,
sans prise en charge spécifique

3 300 participants
aux 108 ateliers
dont 22% d'enfants, 8% de jeunes et
70% d'adultes

10 000 cartes
familiales d'utilisateurs délivrées
4 500 adhérents

317 membres
de conseils d'équipement

3 000 personnes
ont participé aux sorties découverte

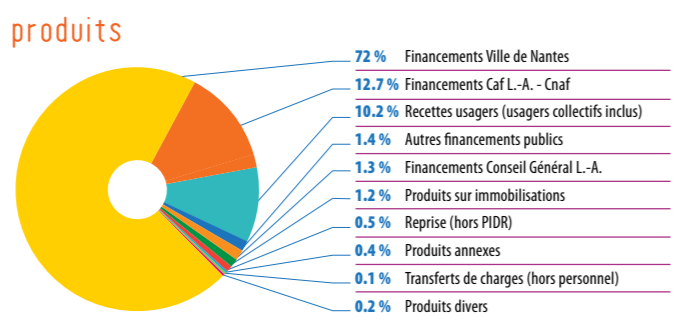
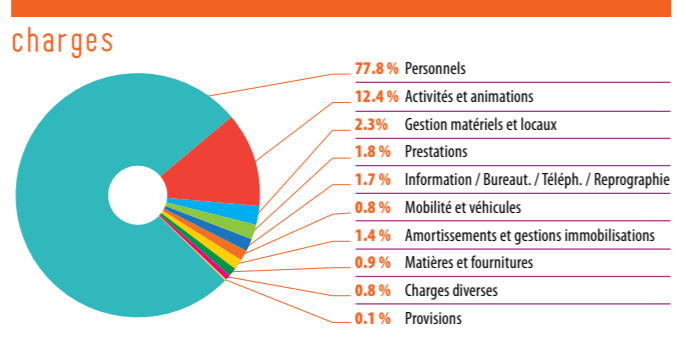
Une centaine de familles
ont bénéficié d'un accompagnement
à leur projet de vacances

Les ressources humaines de l'Accoord

ENTRE 700 ET 965 SALARIÉS

548 personnels d'animation administratifs
et technique en contrat à durée indéterminée.
Jusqu'à 400 contrats à durée déterminée
pendant les vacances, 590 équivalents temps
plein, 40% d'hommes, 60% de femmes.

Les moyens financiers



LES CHARGES ET PRODUITS SONT EXPRIMÉS HORS FACTURATION INTERNE (FI).

L'Accoord et ses partenaires

- ▶ La Ville de Nantes et ses services,
- ▶ Les administrations de l'État,
- ▶ La Caisse d'allocations familiales,
- ▶ Le Conseil général,
- ▶ De nombreuses associations locales,
- ▶ Les fédérations et mouvements
d'éducation populaire,
- ▶ Les associations de prévention spécialisée,
- ▶ Le Centre régional d'information jeunesse,
- ▶ La Mission locale ▶ L'école de la 2^{ème} chance,
- ▶ Le Voyage à Nantes ▶ La Folle Journée,
- ▶ Nantes Habitat ▶ Sémitan...

Centre Sud

CSC Centre-Ville
02 40 35 21 21
9-11 rue du Trépié
44000 Nantes
centre-ville@accoord.fr

Manu IV
02 40 37 07 87
1 place de la Manu
44000 Nantes
manu4@accoord.fr

CSC Clos Toreau
02 40 34 19 27
Maison des
Confluences
4 place du
Muguet Nantais
44200 Nantes
clos-toreau@accoord.fr

CSC Malakoff
02 40 47 70 53
Maison des Haubans
1bis bd de Berlin
44000 Nantes
malakoff@accoord.fr

MQ de l'île
02 40 48 61 01
2 rue Conan-Mériadec
44200 Nantes
ile@accoord.fr

EA Beaulieu
02 51 72 39 82
4 rue
M.-Vaubourgoin
44200 Nantes
beaulieu@accoord.fr

Est Erdre

EA Saint-Joseph-
de-Porterie
02 40 30 19 39
478 route de Saint-
Joseph-de-Porterie
44300 Nantes
sjporterie@accoord.fr

CSC Bottière
02 40 49 62 20
147 route de Se-Luce
44300 Nantes
bottiere@accoord.fr

MQ Doulon
02 40 50 60 40
1 rue de la
Basse-Chesnaie
44300 Nantes
doulon@accoord.fr

CSC Perray-
Haluchère
02 40 49 74 69
1 rue J.-Grandjouan
44300 Nantes
perray@accoord.fr

MQ Halvêque-
Beaujoire
02 40 49 94 10
22 rue Léon-Serpolet
44300 Nantes
halveque@accoord.fr

CSC Pilotière
02 40 50 32 44
31 rue des Platanes
44300 Nantes
pilotiere@accoord.fr

CSC Port-Boyer
02 40 49 21 81
7 rue de Pornichet
44300 Nantes
port-boyer@accoord.fr

Nord

CSC Boissière
02 40 76 96 85
9bis rue
Jean-de-la-Bruyère
44300 Nantes
boissiere@accoord.fr

CSC Bt-des-Landes
02 40 76 15 52
12 rue de Concarneau
44300 Nantes
bout-des-landes@accoord.fr

CSC Bt-des-Pavés
02 40 40 19 16
à La Mano / 3 rue
Eugène-Thomas
44300 Nantes
bout-des-paves@accoord.fr

CSC Petite-Sensive
02 40 40 69 63
48 rue Lieutenant
de Sesmaisons
44300 Nantes
petite-sensive@accoord.fr

Ouest

CSC Bellevue
02 40 46 44 22
25 rue du Jamet
44100 Nantes
bellevue@accoord.fr

Méta
02 40 58 56 56
20 rue Firmin-Colas
44100 Nantes
meta@accoord.fr

CSC Bourderies
02 40 46 41 46
2A rue de
Saint-Brévin
44100 Nantes
bourderies@accoord.fr

MQ Breil-Malville
02 40 76 08 54
52 rue du Breil
44100 Nantes
breil@accoord.fr

MQ Dervallières
02 40 46 02 17
5 rue Auguste-Renoir
44100 Nantes
dervallieres@accoord.fr

Port -Barbe

Espace de plein air
02 40 72 53 29
La Haute-Gournière
44240 La Chapelle-
sur-Erdre
port-barbe@accoord.fr

Accoord Grand Air

Accueils de loisirs
02 40 74 02 52
f 02 51 86 71 82
10 rue d'Erlon
44000 Nantes
accueil.alis@accoord.fr

Accueil

10 rue d'Erlon
BP 22329
44023 Nantes Cedex 1
02 40 74 02 52
f 02 51 86 71 82

ASSOCIATION POUR LA RÉALISATION

D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SOCIALES

ET CULTURELLES

DE LA VILLE DE NANTES



NANTES,
ASSOCIATION POUR LA RÉALISATION

LA ACCOORD

D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SOCIALES

AU CŒUR

ET CULTURELLES

DES TERRITOIRES

DE LA VILLE DE NANTES



NANTES,

ASSOCIATION POUR LA RÉALISATION

L'ACCORD

D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SOCIALES

AU CŒUR

ET CULTURELLES

DES TER-

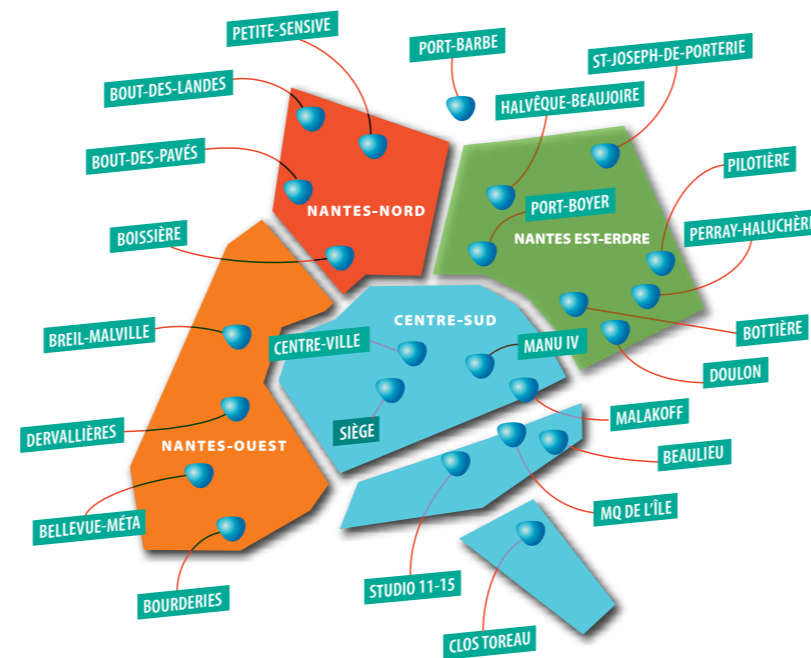
DE LA VILLE DE NANTES

RITOIRES

Pour la ville de Nantes, l'Accord gère par délégation, d'une part un service public d'accueil de loisirs et de séjours de mineurs de 2½ ans à 15 ans, et, d'autre part, une convention d'objectifs relative à l'animation sociale et culturelle.

Sa vocation indissolublement éducative, sociale et culturelle la prédestine à développer, à appuyer toutes les démarches, toutes les initiatives susceptibles de rendre chacun plus autonome et plus responsable dans la société. De ce fait, l'action de l'Accord a un caractère global et continu. Son projet, ré-exprimé en 2012, repose sur un socle de valeurs citoyennes.

HUMANISME, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ, LAÏCITÉ



L'Accord est une association d'éducation populaire qui vise à « développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la ville de Nantes ». L'Accord se donne ainsi pour but « l'épanouissement de la personne par l'acquisition de l'autonomie et le développement du lien social ».

Se situant résolument dans la mouvance de l'éducation populaire, l'Accord a inscrit son action dans une démarche de développement durable en adoptant un Agenda 21 en 2013. Cette démarche qui, pour sa construction, a mobilisé un grand nombre d'acteurs de l'association, constitue désormais le soubassement et un guide pour l'action.

Trois orientations stratégiques

Pour traduire son projet, l'Accord a retenu trois axes de développement, trois orientations stratégiques comportant un certain nombre d'enjeux et d'objectifs. Ces orientations stratégiques sont déclinées en chantiers prioritaires, déclinaisons opérationnelles.

1 DÉVELOPPER LA QUALITÉ, DE L'ACTION ÉDUCATIVE, SOCIALE ET CULTURELLE

- ▶ Développer la qualité de l'action éducative sociale et culturelle.
- ▶ Affirmer la dimension éducative du temps libre.
- ▶ Améliorer de façon permanente la qualité de l'action éducative et de références en matière éducative et pédagogique.

2 INCITER, DÉVELOPPER L'IMPLICATION CITOYENNE

- ▶ Renforcer le programme de formation des bénévoles en augmentant le nombre de sessions vers de nouveaux publics.
- ▶ Renforcer la place des associations partenaires dans les choix stratégiques et le fonctionnement
- ▶ Renforcer la lisibilité des initiatives impliquant des bénévoles en diversifiant les supports de communication.

3 S'AFFIRMER DANS L'ANIMATION DES TERRITOIRES

- ▶ Accentuer notre action culturelle, levier majeur du projet de l'association, dans les quartiers en soutenant les démarches de médiation, de diffusion et de création culturelle.
- ▶ Placer l'Accord comme un acteur culturel à part entière reconnu sur le territoire nantais, capable de créer du lien entre les œuvres, les artistes, les habitants, les institutions.
- ▶ Explorer de nouveaux horizons en matière de pratiques culturelles : nouvelles technologies, patrimoine, art contemporain.

Organisation, instances et partenaires

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Une géographie d'équipements, trois échelles d'intervention

1 ▶ Une offre destinée à tous les Nantais

L'offre de l'Accord est proposée à l'ensemble des Nantais, elle est répartie sur l'ensemble de la ville au travers de ses nombreux équipements et d'une offre centrale.

2 ▶ Quatre territoires d'action coordonnée

— Est / Erdre : Bottière, Pilotière, Doulon, Perray, Halvèque, Port-Boyer, Saint-Joseph-de-Porterie.
— Ouest : Bellevue-Meta, Bourderies, Dervallières, Breil-Malville.
— Nord : Boissière, Petite Sensive, Bout-des-Pavés, Bout-des-Landes, Port-Barbe.
— Centre / Sud : Malakoff, Île de Nantes, Clos Toreau, Manu IV.

Cette organisation à l'échelle des grands territoires est une nouveauté. Elle vise à mieux coordonner l'action de plusieurs équipements afin d'en accroître la cohérence, l'efficacité, la visibilité et l'impact. Un coordinateur territorial, professionnel de l'Accord, est nommé pour assurer cette mission.

3 ▶ Une équipe professionnelle par quartier : chaque quartier comprend une équipe travail

Organisée sur une logique de publics (enfants, jeunes, adultes, familles). Chaque équipe est dirigée par un directeur d'équipement et de projet social (Deps). Elle est composée de différents professionnels, suivant la nature et le volume d'activités.

ORGANISATION ASSOCIATIVE

21 conseils d'équipements

Dans les centres socioculturels, maisons de quartier et secteurs d'activités sont créés des conseils d'équipements regroupant adhérents et associations partenaires disposant d'une convention avec l'Accord. Leur but est d'associer les adhérents et les usagers à la détermination et au suivi du projet de l'association et des activités qui en découlent.

Un groupe de contact des présidents

Composé des 21 présidents des conseils d'équipements, le groupe de contact est un levier de la concertation dans l'association. Il travaille sur des sujets préparatoires aux conseils d'administration, aux assemblées générales de l'Accord et aux conférences des conseils d'équipement. Il dispose d'un droit de saisine du conseil d'administration. Il présente à

l'assemblée générale un rapport sur la pratique de la concertation. La vice-présidente de l'association anime le groupe et fait le lien avec les instances statutaires.

2 conférences des conseils chaque année

Proposées à l'ensemble des membres des Conseils d'équipements, préparées par le groupe de contact des présidents et dans les conseils, ces deux conférences sont des moments d'approfondissement, et d'élaboration collective sur des sujets liés à la mise en œuvre du projet.

Une mission d'animation de la vie associative est créée et confiée à un professionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'administration de 23 administrateurs, désignés parmi les membres de l'Association par l'assemblée générale de la façon suivante :

- ▶ **8 administrateurs** issus du collège de membre de droit, proposés par le conseil municipal de la Ville de Nantes.
- ▶ **12 administrateurs** issus du collège des assemblées d'équipement.
- ▶ **3 administrateurs** issus du collège des personnalités qualifiées.

